



Conditions de prêt

Demande de prêt :

Nous faire parvenir un descriptif du projet et les informations suivantes : lieu, dates, titre de l'exposition, artistes présentés, noms et contacts des porteurs du projet et autres contacts utiles (régie, etc.).

L'emprunteur devra verser 500 euros de frais forfaitaires.

Aucune œuvre ne sera confiée à l'emprunteur tant que la facture établie par la Fondation Antoine de Galbert et le certificat d'assurance ne nous seront pas parvenus.

Transport et conservation :

Le transport, l'emballage et l'installation des œuvres doivent être réalisés par des transporteurs d'œuvres d'art et des régisseurs professionnels. Les transporteurs devront prendre rendez-vous avec le chargé de la collection au moins 15 jours à l'avance. Ils sont à charge de l'emprunteur.

Pour certaines œuvres jugées sensibles (fragiles, précieuses ou au montage complexe) le convoyage d'un représentant de la collection est obligatoire. Ses frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge de l'emprunteur.

Si l'œuvre est endommagée, l'emprunteur doit avertir Arthur Toqué avant d'entreprendre son déplacement ou sa restauration. Toute restauration est à la charge de l'emprunteur.

Crédits et reproductions :

La mention « **Collection Antoine de Galbert, Paris** » doit être indiquée sur les cartels de l'exposition, dans le catalogue et sur toutes autres supports de communication et de diffusion (communication, édition, site internet ...).

L'emprunteur, s'il organise des prises de vues de l'œuvre, devra nous envoyer les copies de celles-ci. La gestion des droits d'auteurs et des frais de reproduction sont à la charge de l'emprunteur.

Toute production de produits dérivés doit faire l'objet d'une demande préalable.

Invitations et remises d'ouvrages :

L'emprunteur doit prévenir et envoyer une invitation au vernissage à l'artiste, à sa galerie et à Antoine de Galbert et Arthur Toqué.

Si un catalogue est réalisé dans le cadre de l'exposition au sein de laquelle l'œuvre est prêtée, Au moins un exemplaire doit être envoyé à Antoine de Galbert : 52 rue de Charenton, 75012, Paris.

En signant la convention de prêt, l'emprunteur s'engage à respecter ces conditions.

Arthur Toqué

Directeur

arthurtoque@fondationantoinedegalbert.org